

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE BUREAU

19 septembre 2023

Le 19 septembre 2023 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 13 septembre 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

- Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
- Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
- M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
- M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
- Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
- M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
- M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
- Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

- M. Jackie PASSET, La Ménitré,
- Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
- Mme Brigitte WILMANN-THIVAVULT, Ligré,

Excusés ayant donné procuration :

- M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Gaëlle LAHOREAU
- Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie TUBIANA
- Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire à Roland MARION
- M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Didier ROUSSEAU

Excusés :

- Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
- M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
- Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
- Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
- Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
- M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
- M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
- Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
- M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
- M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
- Mme Alice WANNERROY, Tours métropole,

Assistaient également :

Mme Anne-Sophie ASCHER, présidente de la commission « Paysage, urbanisme et cadre de vie »,

Monsieur Gilles ROUSSILLAT, vice-président de la commission « Agriculture et Eco-développement »

Excusés :

Stéphanie ELIE, présidente de la Commission « Culture-Communication »

Philippe DUBARRY, vice-président de la Commission « Éducation au Territoire »

Jean-Jacques GAZAVE, vice-président de la Commission « Tourisme et loisirs »

Marc SAUTEREAU, vice-président de la Commission « Culture-Communication »

M. Jackie PASSET est désigné secrétaire de séance.

Dans l'attente de l'arrivée de tous les membres du Bureau pour atteindre le quorum, Mme TUBIANA propose de modifier l'ordre du jour pour commencer par les points d'information.

1. Informations

▪ **Budget primitif 2023 : décision modificative n° 1 et 2**

M. Thibaut MEURGEY présente la décision de modification budgétaire liée à la prise en compte du Fonds vert pour l'axe « Stratégie nationale des aires protégées ». La subvention de l'Agence de l'eau couvre 80 % des dépenses. Il souligne que le Parc a déjà perçu un acompte de 50 % au démarrage de l'action, contrairement aux financements européens.

Le projet, qui court du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024, permettra une concertation préalable à la création d'aires protégées ainsi qu'une réflexion sur la stratégie foncière du Parc, conformément aux orientations du projet de charte. Il s'agit notamment de travailler sur l'opportunité de la mise en place d'Obligations réelles environnementales (ORE). Le projet permettra également de travailler à la maîtrise des activités de pleine nature et l'appui aux Territoires engagés pour la nature (TEN).

La décision modification modificative pour le volet « SNAP » est la suivante

FONDS VERT - Aires protégées				
01/09/23 au 31/12/2024				
		Budget de l'opération	Subvention fonds vert	Autres fin ou PNR
011	Charges à caractère général	122 320,00	97 856,00	24 464,00
012	Charges de personnel	113 121,18	90 496,94	22 624,24
012	Charges de personnel valorisées	63 010,48	50 408,38	12 602,10
65	Autres charges de gestion courante	1 080,00	864,00	216,00
Total		299 531,66	239 625,33	59 906,33

Mme Sophie TUBIANA rappelle que deux agents ont été recrutés au sein du Parc pour mener ce projet.

M. Thibaut MEURGEY précise que les 59 906 € de reste à charge seront financés via la valorisation des postes prévus dans le cadre de cette subvention.

Il rappelle que le Parc a porté, pour le compte de quatre communes, des demandes de subventions pour la restauration de milieux naturels prévue dans le cadre des dispositifs TEN.

Ces chantiers devaient être initialement financés par des fonds européens. Les critères d'attribution de ces aides ayant évolué, les chantiers n'étaient plus éligibles aux aides européennes. La subvention du Fonds vert vient compenser cette perte de financement.

La seconde partie des décisions modificatives concerne le financement du plan de gestion d'un nouvel Espace naturel sensible (ENS) du Département d'Indre-et-Loire qui a été créé sur le site du marais des Rouches. Le Parc, dans le cadre de son partenariat avec le CNPE, contribue financièrement à ce projet à hauteur de 5 000 €.

Le détail des dépenses et recettes par opérateur est le suivant :

		Détail des dépenses par opérateur		
		Fonds vert	CNPE	Total
011	Charges à, car. général	48 928,00 €	5 000,00	53 928,00
012	Charges de personnel	45 248,47 €	-	45 248,47
65	Autres charges de gestion courante	432,00 €	5 000,00	5 432,00
022	Dépenses imprévues	25 204,19 €	-	25 204,19
Total		119 812,66 €	10 000,00 €	129 812,66 €

		Détail des recettes par opérateur		
		Fonds vert	CNPE	Total
74	Dotations, subventions, participat°	119 812,66 €	10 000,00 €	129 812,66 €
Total		119 812,66 €	10 000,00 €	129 812,66 €

▪ **Fonds vert : point d'étape des demandes de subventions**

M. Thibaut MEURGEY fait état de l'avancement de l'instruction de la demande de subvention au Fonds vert sur l'axe « Renaturation des villes et villages ». La demande de subvention globale qui avait été déposée a dû être découpée en trois « tranches ». Deux demandes de subventions ont été déposées par le Parc, l'une sur l'ingénierie, l'autre sur le volet études-concertation. Les troisièmes tranches concernent les subventions qui seront déposées par les communes pour réaliser les travaux.

Mme Sophie TUBIANA regrette les délais importants d'instruction de ces dossiers et les nombreux allers-retours entre les services instructeurs et le Parc. Elle souhaite que le Préfet soit informé de ces difficultés.

▪ **Réflexions sur l'assermentation d'agents au Parc**

Mme Sophie TUBIANA souhaite que le Bureau réfléchisse à la question de l'assermentation des agents du Parc. Il s'agit de soutenir l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui ne dispose pas de suffisamment d'agents sur les territoires pour veiller au respect des réglementations relatives à l'environnement.

Les infractions sont nombreuses et très peu régulées. Cet été par exemple, des dérangements de sternes ont conduit à la destruction de colonies entières.

Une des orientations possibles pourrait être l'assermentation d'agents du Parc pour constater certains types d'infractions, notamment dans les périmètres des Arrêtés préfectoraux de biotope.

Il y a quelques années, à l'issue d'un débat en Bureau, il avait été décidé que le Parc ne s'engagerait pas dans une démarche d'assermentation. Aujourd'hui, face aux carences et inactions constatées, Mme Sophie TUBIANA est favorable à une telle démarche, mais tient à

prendre en compte l'avis des membres du Bureau. Elle précise que des Parcs naturels régionaux, comme les Alpilles ou le Vercors, se sont engagés dans la démarche. Elle invite les membres du Bureau à faire part de leur ressenti ou positionnement sur le sujet.

M. Didier ROUSSEAU suppose que les assermentations dans le Parc des Alpilles sont liées à la surveillance des départs de feux. Il rejoint la Présidente sur l'intérêt de la démarche et estime qu'il sera important de respecter le volontariat des agents et d'étudier l'impact budgétaire d'une telle mesure. Enfin, il considère qu'il sera nécessaire de veiller à ce que cette nouvelle fonction n'éloigne pas les agents de leurs missions premières.

Mme Sophie TUBIANA considère également que la gestion concrète de ces missions doit être considérée avec attention.

M. Jackie PASSET précise que le Parc du Verdon dispose d'agents assermentés. Il a eu l'occasion d'être contrôlé par des agents de ce Parc, alors qu'il exerçait une activité de pêche.

Mme Sophie TUBIANA considère que ces missions ne doivent pas détourner le Parc de sa mission première qui est la pédagogie.

Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT demande s'il serait possible de recueillir des retours d'expérience des Parcs concernés. Elle adhère à l'intérêt de la démarche.

M. François LAFOURCADE explique que le Département d'Indre-et-Loire a créé une brigade verte. L'agent assermenté, accompagné de services civiques, réalise des missions de suivi et de contrôle dans les Espaces naturels sensibles. Il se propose de les interroger pour partager leur expérience.

Mme Brigitte GUGLIELMI demande quelles sont les défaillances des services de l'État qui ont été constatées. Elle s'interroge sur la pertinence de la démarche. Elle risque de faire le jeu de l'État qui se désengage et fait reposer la charge de ses missions sur les collectivités.

Mme Sophie TUBIANA constate que les services de l'État sont trop peu nombreux pour assurer la régulation des infractions et préserver les milieux. Elle ne remet pas en cause la compétence des équipes, mais leur faible nombre. Effectivement, le Parc pallierait les carences de l'État, mais cela lui semble justifié eu égard aux destructions récurrentes d'espèces constatées.

M. Didier GUILHAUME témoigne. Son frère est agent de l'OFB sur la Vienne. Leurs effectifs ont été divisés par deux, ils sont très mobilisés sur des infractions comme le braconnage et ne peuvent pas s'occuper des petites infractions.

Mme Sophie TUBIANA constate également la situation désastreuse de l'OFB, dont les agents sont les premières victimes. Lorsque ces derniers se mobilisent sur des dossiers majeurs comme la destruction d'espèces par la SNCF, ils ne peuvent être disponibles pour des infractions plus mineures.

M. Thibaut MEURGEY, en réponse à une question de Mme Brigitte GUGLIELMI, précise que le Parc notifie de manière régulière des infractions à l'OFB, mais qu'aucune démarche n'a été réalisée à ce jour, pour évoquer avec eux la question de l'assermentation d'agents du Parc.

Mme Brigitte GUGLIELMI propose qu'un courrier soit réalisé par le Parc au Ministère pour alerter sur les difficultés de l'OFB.

M. Jacky PASSET constate que les agents de l'OFB sont très présents dans les réunions sur l'eau.

Mme Gaëlle LAHOREAU propose qu'une tribune des Parcs soit réalisée pour alerter sur le manque de moyens mobilisés par l'État.

Mme Sophie TUBIANA considère que ces lacunes sont bien connues et que la Fédération ne peut pas intervenir sur le sujet, car chaque Parc gère sa politique comme il le souhaite.

M. Didier GUILHAUME précise qu'un agent OFB est un agent armé. Si le Parc assermente des agents, ils ne pourront pas être armés et interviendront uniquement sur des petites infractions.

Mme Sophie TUBIANA considère également qu'il ne s'agit pas de se substituer à l'OFB, mais bien de réfléchir aux secteurs géographiques et aux types d'infractions qui seraient traités par le Parc.

M. Roland MARION souhaite que le Parc associe les partenaires gestionnaires pour les interroger sur l'opportunité de cette démarche.

Mme Sophie TUBIANA souhaite que le Bureau acte la nécessité ou non de se saisir de ce sujet avant d'en référer à l'État et étudier sa faisabilité au sein du Parc. Elle propose que cette décision soit prise au prochain Bureau, nourrie des retours d'expérience des autres Parcs concernés et du Département d'Indre-et-Loire.

Le quorum étant atteint, Mme TUBIANA reprend l'ordre du jour.

2. Sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron » : renouvellement de l'animation pour 3 ans

Mme Sophie TUBIANA rappelle que, depuis le décret du 30 décembre 2022, relatif à la loi de décentralisation de février 2022, la Région est la nouvelle autorité administrative compétente pour gérer les sites terrestres Natura 2000. L'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites permet de partager les enjeux de biodiversité et permet de faire émerger des actions concrètes de suivi ou de restauration de milieux. Ce suivi est confié à un COPIL composé des représentants des collectivités, des propriétaires, experts, associations, professionnels, usagers et organismes scientifiques...

La Région Pays de la Loire a désigné le 27 juin 2023 les membres des COPIL des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron. Ces deux COPIL sont invités à élire en leur sein un président et à désigner, pour une durée de trois ans, la collectivité territoriale chargée de l'animation du site. Le Parc, qui assure cette animation souhaite candidater à nouveau l'animation de ces deux sites.

La Présidente indique que M. Jackie PASSSET, actuel président du site Loire, est candidat à sa propre succession.

Ce dernier précise que la réunion du COPIL est prévue à l'automne.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent le renouvellement de candidature du PNR LAT au portage de l'animation de ces deux sites Natura 2000 pour trois ans, à compter de la date du COPIL de désignation de la structure animatrice.

3. Sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron » : autorisation de demandes de subvention à la Région Pays de Loire et au FEDER

Mme Sophie TUBIANA présente le projet de délibération relatif au renouvellement des demandes de subvention au FEDER et à la Région Pays de la Loire pour financer l'animation des sites Natura 2000 de la Loire et de la Champagne de Méron. Ces deux sites vont faire l'objet d'une demande de subvention commune auprès de la Région Pays de la Loire qui est désormais la nouvelle autorité administrative compétente pour gérer les fonds nationaux et européens.

Elle présente le budget et le plan de financement prévisionnels pour la période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

BUDGET

Dépenses	Montant en TTC
Frais de personnel PNR LAT	231 266,27 €
Frais de personnel LPO Anjou	160 376,28 €
Coûts indirects (15 %)	58 749,38 €
Dépenses diverses : prestations, achats, formation du personnel...	63 729,60 €
TOTAL	514 118,53 €

PLAN DE FINANCEMENT

Recettes	%	Montant en TTC
FEDER	50 %	257 059,26 €
Région Pays de la Loire	50%	257 059,27 €
TOTAL		514 118,53 €

M. Didier ROUSSEAU remarque que le Parc est financé à 100 % sur cette opération.

Mme Sophie TUBIANA précise que le Parc assure ici des missions d'animation de service public, au titre des politiques nationales et européennes.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU indique la présence d'une coquille dans le rapport de présentation qui fait mention de deux lignes en frais de personnel, l'une concernant le Parc, l'autre la LPO Anjou. En effet, cette association est partenaire du Parc pour l'animation du site dans la programmation en cours. Or, pour cette nouvelle programmation, le Parc n'a pas encore délibéré pour acter le partenariat avec la LPO. C'est pourquoi, dans le plan de financement présenté en séance, les deux lignes sont fusionnées sans mentionner la LPO Anjou.

M. Roland MARION demande quel est le montant des soutiens financiers sur les précédentes programmations pour lesquelles l'État était gestionnaire. La Région Pays de la Loire ayant une délégation financière de 1 100 000 € par an pour les 49 sites Natura 2000, la demande de subvention présentée, qui représente 10 % de cette enveloppe, lui semble très élevée.

M. Thibaut MERGEY précise que le plan de financement présenté est prévisionnel. Il a été défini sur la base des programmations précédentes et des moyens à mobiliser. La décision d'attribution des subventions sera réalisée par les services instructeurs, selon des critères et arbitrages que le Parc ne connaît pas encore.

M. Roland MARION s'étonne à nouveau de l'importance de l'enveloppe et indique que les enveloppes présentées sur les autres sites Natura 2000 sont généralement validées.

Mme Sophie TUBIANA précise qu'il s'agit d'une demande de subvention pour deux sites, dont l'un, particulièrement étendu, a fait l'objet d'une extension.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet et la poursuite de l'animation par le PNR LAT des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 ;
- ✓ approuvent le budget et plan de financement prévisionnels ;

- ✓ autorisent la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEDER, pour la période 2024-2025 auprès de la Région Pays de la Loire, selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission.

4. Natura 2000 Changeon-Roumer : autorisation de demandes de subvention à la Région Centre-Val de Loire et au FEADER

Mme Sophie TUBIANA rappelle que le Parc a été renouvelé comme animateur du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » en mars 2022.

Il s'agit à présent de procéder au dépôt des demandes de subvention nécessaires à l'animation du site auprès de la Région Centre-Val de Loire, pour un montant de quasiment 26 000 €, selon le plan de financement suivant :

BUDGET

Dépenses	Montant en TTC
Frais de personnel PNR LAT : expertise naturaliste et animation de projet (80 j), secrétariat (2 j), comptabilité (2 j), ressources humaines (4 j)	22 365,82 €
Coûts indirects (option coûts simplifiés 15 %)	3 354,87 €
TOTAL	25 720,69 €

* référence : salaires des agents concernés actualisés de juillet 2023 avec marge de +3,5%.

PLAN DE FINANCEMENT

Recettes	%	Montant en TTC
FEADER	80 %	20 576,55 €
Région Centre-Val de Loire	20%	5 144,14 €
TOTAL		25 720,69 €

M. Roland MARION demande pourquoi la répartition entre les Fonds européens et régionaux n'est pas la même que celle pratiquée en Région Pays de la Loire.

M. Thibaut MEURGEY explique que les règles financières sont différentes en Région Centre-Val de Loire.

Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT demande qu'elles sont les différences entre les Fonds FEDER et FEADER.

M. Thibaut MEURGEY explique que le FEADER est un fonds agricole qui finance également des projets d'ordre purement agricole.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet et la poursuite de l'animation par le PNRLAT du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 ;
- ✓ approuvent le budget et plan de financement prévisionnels associés ;

- ✓ autorisent la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEADER, pour la période considérée auprès de la Région Centre-Val de Loire selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission.

5. Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet : renouvellement d'un représentant du Parc

Mme Sophie TUBIANA explique que le Parc siège à la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE du Bassin du Thouet avec un mandat de 6 ans qui arrive à échéance. La Préfète des Deux-Sèvres, préfet coordinateur du SAGE du Thouet, demande au Parc de nommer un représentant.

Elle indique que M. Michel PONCHANT, qui siégeait à cette CLE du SAGE, souhaiterait se voir renouveler pour ce mandat.

Mme Sophie TUBIANA demande si d'autres membres du Bureau souhaiteraient siéger à la CLE du SAGE ou si des oppositions s'expriment.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la désignation de M. Michel PONCHANT pour représenter le Syndicat mixte à la CLE du SAGE du Bassin du Thouet.

6. Convention PNR/EDF-CNPE 2023

Mme Sophie TUBIANA rappelle aux membres du Bureau qu'EDF est un partenaire historique et constant du Parc. Le premier protocole d'accord avec EDF date d'avril 1997, un an après la création du Parc.

Le soutien au Parc s'est manifesté sous différentes formes : postes d'emplois jeunes ou chantiers d'insertion. Ces modalités ont changé en 2019. EDF verse au Parc chaque année 10 000 €, dont 5 000 € sont dédiés à une action qui ne doit pas être récurrente.

Par exemple, cette somme a servi à financer une barre d'effarouchement que le Parc prête aux agriculteurs qui le souhaitent pour éviter que les espèces nicheuses soient dérangées au moment des moissons. Cette mesure n'a pas permis malheureusement de sauvegarder le rôle des genêts qui a aujourd'hui définitivement disparu de l'Indre-et-Loire.

À ce sujet, elle rappelle qu'elle avait écrit en 2021 au Ministère de la transition écologique afin de l'alerter sur la disparition imminente de cette espèce, en demandant si un soutien exceptionnel pouvait être envisagé. Elle regrette que la réponse du Ministère soit arrivée tardivement, il y a quelques mois, sans solutions concrètes proposées et alors même que la disparition de l'espèce est aujourd'hui avérée.

En 2022, des membres du Bureau ont visité le CNPE. Une nouvelle date de visite sera proposée en novembre. En 2023, les 5 000 € permettront de contribuer au financement du plan de gestion du marais de Rouches, porté par la Communauté de Commune Vienne et Loire (CC CVL).

Mme Sophie TUBIANA explique que le Parc travaille à la possibilité d'obtenir l'agrément fiscal qui permettra au Parc de délivrer des reçus fiscaux aux donateurs leur permettant une réduction d'impôt. Elle complète en indiquant que la Fondation EDF souhaite financer des actions sur la biodiversité moyennant la possibilité pour la structure bénéficiaire de délivrer un reçu fiscal. Le Parc Loire-Anjou-Touraine dépend de la même direction des finances publiques que le Parc de Brière, qui a obtenu cet agrément fiscal.

M. Thibaut MEURGEY explique qu'il s'agit d'une déclaration partielle d'intérêt général. Si les collectivités sont classées de facto comme structures d'intérêt général, les syndicats mixtes doivent en faire la demande.

M. François LAFOURCADE s'abstiendra. Il rappelle que le niveau de la Loire baisse d'année en année, les barrages de Naussac et Villerest peinent à maintenir les niveaux d'étiage. Face à ces difficultés, les prélèvements des centrales restent importants et constants. Il complète en constatant que la durée de vie des réacteurs est prolongée et s'accompagne de l'installation de nouveaux réacteurs. Autant de décisions qui lui semblent être particulièrement préjudiciables pour la Loire.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que le Conseil scientifique et prospectif du Parc, qui travaille sur la question de l'eau, a rencontré le Responsable des relations aux collectivités de la centrale. Cette question de l'impact des prélèvements de la centrale sur la Loire a alors été posée. Elle rappelle également que le Bureau n'a pas souhaité se positionner sur l'arrivée d'un nouveau réacteur sur le site de Chinon en raison de son statut de Personne publique associée.

Mme Gaëlle LAHOREAU précise, via l'espace de discussion de la visioconférence, qu'elle s'abstient également.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO s'abstient pour les mêmes raisons.

M. Roland MARION estime qu'EDF pourrait soutenir davantage le Parc financièrement.

Mme Sophie TUBIANA fait part des échanges avec EDF à ce sujet. Une augmentation de la subvention annuelle n'est pas envisagée par EDF. Nos interlocuteurs conseillent au Parc de solliciter la Fondation EDF et les compensations liées à la réouverture des centrales à charbon, notamment celle de Cordemais en Loire-Atlantique.

M. Roland MARION complète en indiquant que les 80 millions de compensations seront mobilisés sur des zones humides, en régions Pays de la Loire ou Centre-Val de Loire notamment.

M. Thibaut MEURGEY explique que les plans de compensation sont attendus. Les élus locaux plaident effectivement pour que les fonds soient mobilisés en priorité au niveau local.

M. Roland MARION indique que la Région a engagé les discussions avec EDF. Il estime qu'une coordination entre les différentes démarches sera nécessaire.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO rappelle qu'elle siège à la Commission locale d'information (CLI) de la centrale et demande si des messages ou questions particulières sont à transmettre.

M. Thibaut MEURGEY répond qu'une note lui sera transmise dans les plus brefs délais.

Les membres du Bureau à la majorité (trois abstentions) :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat entre EDF-CNPE de Chinon et le syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine qui prendra effet à la date de signature pour l'année 2023 ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention précitée.

7. Convention PNR/C.C. Chinon Vienne et Loire/EDF-CNPE : plan de gestion de l'ENS « Marais des Rouches »

En corollaire du précédent sujet, Mme Sophie TUBIANA présente le projet de convention entre le Parc, la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire et EDF-CNPE.

La conception du plan de gestion du marais des Rouches a été confiée au CPIE Touraine-Val de Loire pour un montant de 23 520 € avec une contribution du Département, au titre des Espaces naturels sensibles à hauteur de 50 % de cette somme. La Présidente précise que le Parc est associé au comité de pilotage du site.

M. Thibaut MEURGEY présente en quelques mots, le marais des Rouches. Situé dans le Néman sur les communes d'Avoine et Huismes, le site présente un réseau hydrographique assez spécifique et un patrimoine naturel et culturel intéressant avec la présence de castors ou d'ouvrages hydrauliques. Le Parc a mené des chantiers sur le site, il y a une dizaine d'années. Depuis, le marais s'est refermé, entraînant une disparition des écosystèmes en présence.

Mme Sophie TUBIANA indique que les barrages de castors ont un rôle intéressant pour le maintien des étiages des petites rivières.

En complément, elle évoque la présence du loup en Mayenne. Ce dernier ayant potentiellement circulé sur notre territoire. La présence du loup est avérée dans 50 départements. Elle considère qu'il s'agit d'une bonne nouvelle.

M. François LAFOURCADE, Mme Gaëlle LAHOREAU et Mme Sophie-Anne SAUVAIGO s'abstiennent.

Les membres du Bureau à la majorité (trois abstentions) :

- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer la convention de partenariat tripartite entre Le PNR LAT, EDF-CNPE de Chinon et la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

8. Avenant au contrat régional de solidarité territoriale de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Mme Sophie TUBIANA présente l'avenant à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territorial (CRST) de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, signé avec la Région Centre-Val de Loire.

Elle déplore que le Parc, signataire de la convention, ne soit pas associé à la conception et à la mise en œuvre de ce contrat.

M. Thibaut MEURGEY explique que les deux modifications proposées dans le tableau présenté concernent deux lignes budgétaires. 44 000 € ont été retirés de la ligne « tourisme à vélo » et reversés sur la ligne « sites touristiques et lieux d'information ». 7 300 € ont glissé de la ligne « accueil extra scolaire » à la ligne « équipement sportif ».

Mme Gaëlle LAHOREAU confirme, via l'espace de discussion de la visio-conférence, que le nouveau cadre, voté en 2022, relatif à la conception des nouveaux CRST, permettra une contribution plus active des signataires et donc du Parc. Ces modalités seront mises en place dans un premier temps pour le CRST du Pays du Chinonais (Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Touraine Val de Vienne) qui arrive à échéance en novembre 2024.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO s'étonne que des financements soient retirés aux scolaires. Elle annonce son abstention.

Mme Brigitte GUGLIELMI regrette également les transferts de fonds dédiés à la mobilité douce et le manque de concertation avec le Parc. Elle s'abstiendra également.

Les membres du Bureau à la majorité (deux abstentions) :

- ✓ valident l'avenant du CRST de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent.

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Bureau, et en particulier les représentants des Départements, qu'elle a à nouveau écrit aux Présidents des deux Départements pour demander une augmentation de leurs cotisations. Elle rappelle que le Parc a donné congé du bail du local occupé à Montsoreau, place des diligences au 1er mars 2023. Le Département du Maine-et-Loire avait justifié de son refus d'augmenter la cotisation du Parc en raison de la

réalisation de travaux conséquents sur ce bâtiment. Le Parc ayant quitté les lieux avant la réalisation de ces travaux, Mme Sophie TUBIANA estime que cet argument n'est plus recevable.

Elle apprécierait que les conseillers interviennent auprès des instances départementales dont ils sont membres pour que les dotations, qui n'ont pas évoluées depuis la création du Parc, soient revalorisées.

Mme Sophie TUBIANA remercie les participants et lève la séance.